



Actualisation des autorisations de programme [AP]

- Participation de Dijon métropole au financement de nouveaux programmes de logements à loyer modéré
 - Investissements portés par le budget principal en matière d'hydrogène
-

**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021**

1- Habitat - Participation au financement des déficits d'opération des nouveaux programmes d'habitat à loyer modéré - actualisation des autorisations de programme millésimées 2017 et 2018

Par délibération du conseil communautaire du 22 novembre 2013, la Communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue depuis Dijon Métropole, avait approuvé son règlement d'intervention en matière de soutien financier aux opérations de développement de l'offre d'habitat à loyer modéré, lequel est ensuite demeuré en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018 inclus¹.

En 2017 et 2018, dans les délais d'applicabilité du règlement d'intervention susvisé, les bailleurs du territoire ont déposé leurs dossiers de demande de subvention auprès de Dijon Métropole.

Huit de ces opérations relevant des exercices 2017 et 2018 n'avaient, jusqu'à présent, pas pu être prises en compte par la métropole au vu de certains retards opérationnels et changements programmatiques, à savoir :

- 1 dossier déposé en 2017 par Orvitis (demande de subvention de 181 000 €)² ;
- 7 dossiers déposés en 2018 par Habellis et Orvitis (pour une volume de demande de subvention cumulé de 1 091 250 €)³.

Les huit opérations susvisées étant désormais stabilisées, et Dijon Métropole disposant de la capacité budgétaire pour pouvoir y donner suite⁴, il est proposé, en conséquence, d'actualiser les autorisations de programme millésimées 2017 et 2018 comme suit, en précisant que l'attribution des subventions correspondantes à Orvitis et Habellis sera soumise à l'approbation du bureau métropolitain de novembre 2021 (ce qui permettra de solder les derniers dossiers qui émergeaient à l'ancien règlement d'intervention).

1.1 - Programmation 2017

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé :

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à hauteur de **6 981 000 €** (contre 6 800 000 €) ;
- d'actualiser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2023, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

1.2 -

Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2017	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)		
			2021	2022	2023
Echéancier actuel (A)	6 800 000,00 €	4 803 305,00 €	1 591 351,00 €	405 344,00 €	0,00 €
Ajustement proposés (B)	181 000 €		90 500 €	54 300 €	36 200 €
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	6 981 000,00 €	4 803 305,00 €	1 681 851,00 €	459 644,00 €	36 200,00 €
Affectation		Chapitre 204			
Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)		68,8%			

Programmation 2018

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé :

¹ Par délibération du 29 novembre 2018, le conseil métropolitain a en effet décidé d'abroger le règlement d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2019 (toute opération relevant des programmations relatives à la gestion des aides à la pierre déléguées par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2019 ne pouvait donc plus « émerger » audit règlement).

² 14 logements (10 PLUS + 4 PLAi) situés 111 rue de Jouvence à Fontaine-lès-Dijon (ORVITIS) - Subvention DM sollicitée de 181 000 €

³ a) 1 logement (PLAi) situé 14 rue de l'Argilière à Marsannay-la-Côte (HABELLIS) - Subvention DM sollicitée de 20 800 €

b) 5 logements (PLUS) situés 1 rue des Vignes à Marsannay-la-Côte (HABELLIS) - Subvention DM sollicitée de 50 000 €

c) 30 logements (21 PLUS + 9 PLAi) situés 28 rue de la Colombière à Dijon (ORVITIS) - Subvention DM sollicitée de 389 400 €

d) 22 logements (14 PLUS + 8 PLAi) situés 74 rue de Dijon à Fontaine-lès-Dijon (ORVITIS) - Subvention DM sollicitée de 290 000 €

e) 18 logements (12 PLUS + 6 PLAi) situés 96 rue du Faubourg-St-Martin à Fontaine-lès-Dijon (ORVITIS) - Subvention DM sollicitée de 232 500 €

f) 2 logements (1 PLUS + 1 PLAi) situés 2 allée des Eglantiers à Fontaine-lès-Dijon (ORVITIS) - Subvention DM sollicitée de 31 050 €

g) 6 logements (4 PLUS + 2 PLAi) situés 30 rue du Morvan à Fontaine-lès-Dijon (ORVITIS) - Subvention DM sollicitée de 77 500 €

⁴ Compte-tenu de l'excédent du budget principal au compte administratif 2020 (26,105 M€ après financement des déficits d'investissement et des restes à réaliser en 2021), repris au budget supplémentaire 2021.

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à hauteur de **6 392 000 €**(contre 5 300 000 €) ;
- d'actualiser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2023, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré Programmation 2018	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)		
			2021	2022	2023
Echéancier actuel (A)	5 300 000,00 €	2 538 625,00 €	1 590 000,00 €	1 171 375,00 €	0,00 €
Ajustement proposés (B)	1 092 000 €		510 225 €	334 230 €	247 545 €
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	6 392 000,00 €	2 538 625,00 €	2 100 225,00 €	1 505 605,00 €	247 545,00 €
Affectation		Chapitre 204			
Taux d'exécution des crédits de paiement		39,7%			

2- Habitat - Participation au financement des déficits d'opération des nouveaux programmes d'habitat à loyer modéré - actualisation des autorisations de programme millésimées 2019 à 2021

Concomitamment avec l'abrogation du règlement d'intervention susvisé, Dijon Métropole avait fait le choix, à compter de 2019, de recentrer ses aides financières au bénéfice de Grand Dijon Habitat, afin de permettre à l'office métropolitain de maintenir sa dynamique, notamment pour le développement de son offre de logements.

Afin de matérialiser cet engagement, Dijon Métropole et Grand Dijon Habitat ont conclu, le 24 juin 2019, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, notifiée le 15 juillet 2019, définissant les modalités du soutien financier métropolitain pour le développement de logements sociaux.

Depuis l'année 2019 incluse, Grand Dijon Habitat, dans ce cadre général, a déposé plusieurs dossiers susceptibles de bénéficier d'une subvention de Dijon Métropole au regard de la convention d'objectifs et de moyens susvisée.

De la même manière que pour les dossiers 2017 et 2018 précédemment évoqués, Dijon Métropole n'avait, jusqu'à présent, pas pu donner suite à sept de ces dossiers, à savoir :

- 3 dossiers soumis en 2019 par Grand Dijon Habitat (pour un volume de subvention cumulé de 1,498 M€ sollicité auprès de Dijon Métropole)⁵ ;
- 1 dossier déposé en 2020 (demande de subvention de 886 000 €)⁶ ;
- 3 dossiers déposés en 2021 (pour un volume de subvention cumulé de 906 000 € sollicité auprès de Dijon Métropole)⁷.

Compte-tenu de l'excédent du budget principal au compte administratif 2020 (26,105 M€ après financement des déficits d'investissement et des restes à réaliser en 2021) repris au budget supplémentaire 2021, Dijon Métropole dispose de la capacité budgétaire pour pouvoir donner suite aux sept dossiers susvisés.

En conséquence, il est proposé d'actualiser les autorisations de programme millésimées 2019 et 2021 comme suit, en précisant que les subventions correspondantes à Grand Dijon Habitat seront soumises à l'approbation du bureau métropolitain de novembre 2021.

⁵ a) 70 logements (46 PLUS + 16 PLAi + 8 PLS) situés avenue de Langres à Dijon - Subvention DM sollicitée de 748 000 €

b) 29 logements (18 PLUS + 9 PLAi + 2 PLS) situés boulevard de l'Ouest à Dijon - Subvention DM sollicitée de 342 000 €

c) 35 logements (21 PLUS + 11 PLAi + 3 PLS) situés avenue Jean Jaurès à Dijon - Subvention DM sollicitée de 408 000 €

⁶ 79 logements (49 PLUS + 22 PLAi + 8 PLS) situés boulevard Voltaire à Dijon - Subvention DM sollicitée de 886 000 €

⁷ a) 23 logements (13 PLUS + 8 PLAi + 2 PLS) situés 7 place Wilson à Dijon - Subvention DM sollicitée de 274 000 €

b) 22 logements (15 PLUS + 7 PLAi) – Dossier Pont des Tanneries Bruges 2 - Subvention DM sollicitée de 276 000 €

c) 30 logements (14 PLUS + 12 PLAi + 4 PLS) – Dossier Arsenal Centre 5 à Dijon - Subvention DM sollicitée de 356 000 €

2.1 - Programmation 2019

Sur la base des éléments ci-dessus, il est proposé :

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à hauteur de **5 553 400 €**(contre 4 055 400 €) ;
- d'actualiser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2023, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré <i>Programmation 2019</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)		
			2021	2022	2023
Echéancier actuel (A)	4 055 400,00 €	841 800,00 €	1 193 580,00 €	1 224 300,00 €	795 720,00 €
Ajustement proposés (B)	1 498 000 €		749 000 €	422 000 €	327 000 €
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	5 553 400,00 €	841 800,00 €	1 942 580,00 €	1 646 300,00 €	1 122 720,00 €
Affectation		Chapitre 204			
Taux d'exécution des crédits de paiement		15,2%			

2.2 - Programmation 2020

Sur la base des éléments ci-dessus, il est proposé :

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à hauteur de **4 686 000 €**(contre 3 800 000 €) ;
- d'actualiser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2024, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré <i>Programmation 2020</i>	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2020	Crédits de paiement (CP)			
			2021	2022	2023	2024
Echéancier actuel (A)	3 800 000,00 €	0,00 €	760 000,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €	760 000,00 €
Ajustement proposés (B)	886 000 €		443 000 €	265 800 €	177 200 €	
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	4 686 000,00 €	0,00 €	1 203 000,00 €	1 405 800,00 €	1 317 200,00 €	760 000,00 €
Affectation		Chapitre 204				
Taux d'exécution des crédits de paiement (CP)		0,0%				

2.3 - Programmation 2021 :

Sur la base des éléments ci-dessus, il est proposé :

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à hauteur de **3 906 000 €**(contre 3 000 000 €) ;
- d'actualiser les crédits de paiement sur la période 2021 - 2025, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

Participation au financement d'opérations d'habitat à loyer modéré <i>Programmation 2021</i>	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
		2021	2022	2023	2024	2025
Echéancier actuel (A)	3 000 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	600 000,00 €
Ajustement proposés (B)	906 000 €	453 000 €	145 400 €	307 600 €		
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	3 906 000,00 €	453 000,00 €	745 400,00 €	1 207 600,00 €	900 000,00 €	600 000,00 €
Affectation		Chapitre 204				

3- Projet

investissements portés par le budget principal (acquisitions de bennes à ordures ménagères, travaux de mise aux normes du centre de maintenance, et acquisitions de véhicules légers) – actualisation de l'autorisation de programme

Dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) afférente aux investissements portés par le budget principal en matière d'hydrogène⁸, il est proposé de majorer de + **280 K€** les crédits de paiement au titre de l'exercice 2021, afin de permettre le versement d'une avance forfaitaire sur marché portant sur la fourniture de quatre premiers véhicules de collecte des déchets ménagers fonctionnant à l'hydrogène, dont la livraison est prévue en 2022.

En contrepartie, les crédits de paiement de l'exercice 2022 sont réduits du même montant, soit - 280 K€, le montant de l'autorisation de programme demeurant ainsi inchangé.

L'échéancier révisé des crédits de paiement de l'autorisation de programme s'établit comme suit :

Autorisation de programme « Projet Hydrogène - Budget principal » (jusqu'en 2026)							
Montants en euros toutes taxes comprises (TTC)	Montant de l'AP (A)	Crédits de paiement (CP)					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Echéancier actuel (A)	21 480 000	60 000	7 944 000	1 884 000	4 008 000	3 696 000	3 888 000
Ajustements proposés (B)	0	280 000	-280 000				
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	21 480 000	340 000	7 664 000	1 884 000	4 008 000	3 696 000	3 888 000
Bennes à ordures ménagères (22 BOM dans le périmètre de l'AP et 22 BOM post-2026)	20 100 000	280 000	6 944 000	1 884 000	3 768 000	3 456 000	3 768 000
Travaux d'adaptation des locaux de collecte (dont parking)	780 000	60 000	720 000				
Véhicules légers	600 000				240 000	240 000	120 000
Affectation		Chapitres 20 21, 23					

Précision
qui concerne les paiements 2021 de autorisations de par le présent ajustements correspondants, budgétaire 2021, la troisième décision modificative 2021 du budget principal, soumise à l'approbation du conseil métropolitain lors de sa présente séance.

générale : Pour ce crédits de chacune des programme visées rapport, les budgétaires pour l'exercice seront intégrés à

⁸ Acquisitions de bennes à ordures ménagères à hydrogène, travaux de mise aux normes du centre de maintenance, et acquisitions de véhicules légers de service à hydrogène.